

Conseil d'administration du 6 avril 2020

Délibération N°5

Objet : Mesures d'urgence relatives à une redistribution fiscale.

Etaient présents :

Au titre des communes : Pierre GAUCHER, Bernard LEGER, Gérard LARCHERON

Au titre des EPCI : Christian THOMAS, Laurent BAUDE, Olivier CITRON, Hervé NIEUVARTS, Patrick FOULON, Muriel CHERADAME, Gérard LELIEVRE, Jean-Louis BAUDRON, Danielle COROLEUR, Francis TISSERAND, Didier NEVEU, Pascal GUDIN

Au titre des départements : Michel BREFFY, Alain TOUCHARD, Isabelle GASSELIN

Au titre de la région Centre-Val de Loire : Anne LECLERCQ

Le Conseil d'administration de l'EPFLI,

Vu la loi ordinaire n°2020-290 en date du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 en date du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la lettre valant rapport du Président du Conseil d'administration dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire,

DELIBERE

=====

Article 1 : L'EPFLI Foncier Cœur de France émet le souhait de participer au fonds de soutien qui pourrait être mis en place au niveau local ou national.

Article 2 : Cette participation financière pourrait prendre la forme d'un reversement de la part CFE (cotisation foncière des entreprises) de la TSE (taxe spéciale d'équipement).

Article 3 : Le Conseil d'administration sera appelé à définir les modalités et le montant de cette participation.

Article 4 : La directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est chargée de l'application de la présente.

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain TOUCHARD



Affichage de la présente délibération sera réalisé le même jour que sa transmission en Préfecture du Loiret sous la seule forme électronique, sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr, dans son intégralité, sous un format non modifiable et téléchargeable.